

Lettre mensuelle de l'Académie Delphinale



N°13 / Mars 2021

Éditorial du Président

Parmi les nombreuses réflexions qui sont nées du groupe Projet puis du Comité de prospective est apparue la nécessité de mieux insérer l'Académie dans l'écosystème culturel et patrimonial régional. Ceci passe par de multiples initiatives, établissements de partenariats, mise en réseau...

C'est dans cette optique qu'est organisée, le lundi 29 mars, **une séance commune** rassemblant des **sociétés savantes des trois départements de l'ancien Dauphiné** : les Hautes-Alpes, la Drôme et l'Isère. Cette séance inédite nous permettra de faire ou refaire connaissance, de découvrir les richesses et les particularismes de chacun, et d'envisager de futures collaborations sur des thèmes communs.

Les travaux sur l'histoire et le patrimoine de notre région ne peuvent que se nourrir et s'enrichir de tels échanges. Soyons donc nombreux au rendez-vous pour cette séance exceptionnelle, prélude aux événements qui ponctueront l'année 2022.

La période que nous vivons, et dont nous espérons voir bientôt la fin, aura mis à rude épreuve nos organisations. Mais en mettant sur pied de telles initiatives, et en augmentant le nombre des séances comme nous le faisons actuellement, l'Académie manifeste son dynamisme et son désir d'aller de l'avant, y compris en mettant à profit les circonstances et les habitudes nouvelles, comme le recours désormais bien ancré à la visioconférence. Ainsi, malgré le couvre-feu, la flamme ne s'éteint pas !

Le Président, Gilles-Marie MOREAU

Prochaines séances académiques

Nos séances sont, comme toujours, accessibles à toutes et tous.



**Samedi
27 mars
(14h30)**

**Visioconférence
Zoom¹**

- Discours de réception de Mme Martine Jullian : « Entre Provence et Dauphiné : un calendrier roman sculpté à Valréas »
- Réponse du Président Gilles-Marie Moreau



**Lundi 29 mars
(18 heures)**

**Visioconférence
Zoom²**

Séance commune « Dauphiné » :

- Société d'Études des Hautes-Alpes
- Études drômoises
- Amis de Vienne
- Académie Delphinale

Future membre associée

A été présentée à la qualité de membre associé : **Mme Marie-Odile Tourmen**, par Mme Annick Auzimour, M. Claude Ferradou et M. Yves Jocteur-Montrozier.

¹ <https://us02web.zoom.us/j/86855320263?pwd=SmxDtKNNZ0ErTVJoUTNSNHV1YXFidz09>

ID de réunion : 868 5532 0263

Code secret : 297295

² <https://us02web.zoom.us/j/82875793145?pwd=bGtUbXV1SXM5eWVvUEIIN0lSTlJwdz09>

ID de réunion : 828 7579 3145

Code secret : 709669

Chroniques delphinales : L'Académie Delphinale et les luttes sociales

Il est bien instructif de relire les bulletins anciens de notre Académie. On fait à cette lecture d'intéressantes découvertes. J'ai ouvert le Bulletin de 1910 et, page 93, j'ai trouvé la réponse que le Président Henri Ferrand faisait ce jour-là à M. Cuche qui venait de lire son discours de réception, intitulé : « À propos d'une pièce sociale » de Paul Bourget qui avait pour titre « la Barricade ».

Pour M. Cuche ce n'était ni banal ni anodin de choisir dans l'actualité l'histoire d'un conflit social et sur ce thème d'avoir construit une pièce à thèse, ni comédie ni tragédie, mais une pièce de théâtre qui fait inévitablement penser dans un genre différent, le roman, à celui d'Émile Zola avec *Germinal*.

M. Henri Ferrand donnait d'abord aux membres de notre Compagnie un résumé de la pièce de M. Bourget.

L'auteur mettait en scène le conflit qui éclate entre un patron et ses ouvriers et de la grève qui éclate. Il greffait par-dessus ce conflit social une intrigue amoureuse ce qui faisait dire à un critique littéraire que Paul Bourget avait dressé un lit sur la barricade !

Le Président de l'Académie, s'adressant au nouvel élu qui rendait compte de l'œuvre de M. Paul Bourget, lui faisait remarquer que c'étaient les problèmes de la criminalité qui avaient attiré son esprit, que seules la répression et l'expiation l'avaient intéressé parce qu'il était magistrat et spécialiste du droit pénal.

M. Henri Ferrand livrait sa pensée à propos de la justice et de la manière dont elle était rendue. Il le faisait sans ménagement. Peut-être ses propos choqueront-ils en 2021.

Henri Ferrand ne mâchait pas ses mots :

« Sous la pression d'un humanitarisme souvent exagéré, nous avons depuis un certain nombre d'années fait des progrès que, sans être d'un esprit, trop chagrin, on peut trouver excessifs. Grâce à d'ingénieux philosophes qui feraient peut-être mieux de réserver leur précieuse compassion pour les honnêtes gens victimes des criminels, la paille humide des cachots n'est plus qu'une ironique figure de rhétorique³. Je ne parlerai pas de l'emploi sur les galères de l'État, devenu une simple formalité de voyage vers un pays qui nous rend trop souvent les professionnels du couteau et de la pince-monseigneur, que nous lui expédions, mais les prisons modernes, établies suivant toutes les règles de l'hygiène, avec de spacieux préaux, l'air et la lumière en abondance, des bibliothèques et sans doute le chauffage central, sont infiniment plus confortables que la demeure des neuf dixièmes de nos honnêtes paysans. Encore malgré tous ces embellissements qui réduisent la peine de prison à la simple privation temporaire de la liberté, à une cure de repos, hésite-t-on beaucoup à l'appliquer aux inculpés.

³ En 1910, le bagne existe encore.

Un esprit général de faiblesse souffle sur ceux qui sont chargés de la défense de la société. Des discussions par trop théoriques les amènent à prononcer la peine, non pas suivant la gravité de la faute, suivant l'atteinte apportée à la société ou aux victimes, mais suivant la responsabilité⁴ de l'agent, et cette responsabilité s'atténue par l'atavisme, par l'éducation, par les exemples de telle sorte qu'on n'est pas loin de soigner le criminel plutôt que de le punir. Aussi ces tendances n'ont-elles pas tardé à produire leurs fruits : le parasitisme se développe de plus en plus dans notre patrie ».

M. Henri Ferrand pensait que moraliser les coupables, s'efforcer de leur inspirer l'horreur de la faute et le ferme propos de n'y plus retomber, est une haute et noble entreprise, mais qu'il faut se garder de trop escompter ce retour au bien en adoucissant à l'extrême, l'épreuve de l'expiation ; « c'est généralement là l'écueil des esprits trop généreux qui alimentent les colonnes de la presse judiciaire ».

Le Président de l'Académie passait ensuite à l'analyse du conflit social évoqué dans la pièce de Bourget.

« Vous avez le cœur tendre, Monsieur, vous êtes charitable et de la compassion, de la pitié pour les déshérités de ce monde, vous passez volontiers au souhait au désir de modifications profondes qui viendraient changer leur sort⁵. Henri Ferrand en parfait conservateur félicitait ensuite Paul Cuche de ne pas être tombé dans l'utopie d'une égalité qui n'existe pas et ne peut exister, ni dans la force physique, ni dans la santé, ni dans l'intelligence ni dans la prévoyance. Les termes de capital et de travail ne lui convenaient pas davantage et il préconisait des rapports familiers et de bienveillance entre patrons et ouvriers. Il condamnait fermement la grève, qualifiée d'attentat contre la liberté des personnes et « trop souvent contre les biens ». Elle est aussi un attentat contre la patrie, témoin les grèves de Marseille et celle de Voiron⁶ « qui ont porté un coup funeste à la prospérité de cette petite ville et lui ont coûté une partie notable de sa population ».

Yves ARMAND

⁴ Les circonstances atténuantes !

⁵ C'est la lutte des Socialistes qui souhaitaient une amélioration des conditions de travail et de vie de la classe ouvrière (Jaurès).

⁶ La troupe fut utilisée contre les grévistes.

Conférence : la symbolique médiévale

Notre confrère Claude Ferradou donnera jeudi 18 mars une conférence pour l'UIAD :



Modalités pratiques pour y assister :

1 - Cliquer sur le lien suivant :

<https://us02web.zoom.us/meeting/register/tZAkd-morTssGtKXKzkLpKz7TNCbRthnZPek>

Vous serez dirigé sur la page d'inscription.

2 - Remplir tous les champs du questionnaire : Prénom, nom, adresse e-mail (2x) et cliquer sur "S'inscrire"

3 - Le lien pour joindre la conférence est affiché, et un message de confirmation est envoyé à l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire. Ce message indique comment participer à la réunion à partir d'un PC, Mac, iPad, iPhone ou appareil Android.

4 - Le jour J, un peu avant 18h, il suffira de prendre le message de confirmation et de cliquer sur "Cliquez ici pour participer".

Remarque : Ce lien ne doit pas être partagé ; il vous est réservé pour une connexion unique. Notez bien le code secret qui pourra vous être demandé. Vous aurez aussi à installer un programme (ou le réinstaller à la dernière version) : pour cela suivre les instructions

Cotisations

Montant des cotisations 2021 :

- Membre titulaire : 70 euros y compris service du bulletin.
- Membre associé : 50 euros y compris service du bulletin.

Abonnement au bulletin (abonnés non associés) : 65 euros.

Il est rappelé aux membres titulaires et associés de bien vouloir acquitter le montant de leur cotisation annuelle au cours du premier trimestre, afin d'éviter autant que faire se peut une relance par lettre, courriel ou contact téléphonique. Les cotisations représentent, en effet, une part majoritaire de nos actifs, ainsi que le témoignage d'un soutien effectif à la pérennité de notre Compagnie.

Les manifestations culturelles et les publications qui émailleront le cours de l'année 2022, 250^e anniversaire de notre Compagnie, vont générer un surcroît de dépenses. En conséquence, des demandes de subventions seront ciblées auprès d'organismes publics et de mécènes ; dans cette perspective, tout membre désireux de **faire un don**, sera le bienvenu : le montant en figurera sur son **reçu fiscal**.

Règlement :

- Soit par **chèque** libellé à l'ordre de : *Académie Delphinale*. À adresser au trésorier : M. Pierre Burguburu, 2 avenue Jean-Perrot, 38100 Grenoble.
- Soit par **virement** sur le compte bancaire de l'Académie Delphinale (IBAN : FR76 1046 8024 8931 4554 0020 056 ; BIC : RALPFR2G), avec comme seule référence : votre nom + cotisation 2021.

Adhésion

L'Académie Delphinale n'est pas un cercle fermé.

Toute personne s'intéressant **aux arts, à l'histoire, aux lettres, aux sciences et techniques et à la conservation du patrimoine en Dauphiné** peut demander à être associée à ses travaux et activités, sous la seule condition d'être présentée par trois parrains, membres titulaires ayant prononcé leur discours de réception. Il est pour cela demandé de remplir le formulaire de candidature, [à télécharger sur le site Internet de l'Académie](#).

Le Secrétaire perpétuel se tient à la disposition de tout candidat à la qualité de membre associé pour lui fournir toute précision nécessaire et l'aider dans cette démarche.

La Lettre mensuelle

Responsable de la publication : Mme Martine Jullian.

Composition et mise en page : M. Gilles-Marie Moreau, Président.

ISSN 2741-7018

Fondée en 1772, autorisée par lettres patentes de Louis XVI en mars 1789, l'**Académie Delphinale** a été reconnue d'utilité publique par décret du 15 février 1898. Elle a pour but d'encourager **les arts, l'histoire, les lettres, les sciences et techniques, la conservation du patrimoine** et toutes études intéressant les départements de **l'Isère, de la Drôme et des Hautes-Alpes** qui constituent l'ancienne province du Dauphiné. Elle est membre de la Conférence Nationale des Académies, sous l'égide de l'Institut de France.

Vous appréciez cette Lettre mensuelle ? Faites-le savoir autour de vous et incitez vos interlocuteurs à s'y abonner **gratuitement**, sur simple demande par courriel.

L'**Académie Delphinale** respecte le Règlement Général européen sur la Protection des Données (RGPD). Continuer à recevoir cette Lettre mensuelle signifie que vous acceptez de continuer à figurer sur sa liste de diffusion. Si vous ne souhaitez plus figurer sur cette liste, nous vous prions de bien vouloir nous le signaler par courriel.

Vous pouvez retrouver l'ensemble de nos lettres mensuelles sur notre site : <http://www.academiedelphinale.com/documentation/52-lettre-mensuelle>.

Contact (**attention : nouvelle adresse postale, depuis le 1^{er} juillet 2020 !**) :

Académie Delphinale
Musée Dauphinois
30 rue Maurice-Gignoux
38031 Grenoble cedex 1.

www.academiedelphinale.com

academiedelphinale@gmail.com

